



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSEARRONDISSEMENT
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un
et le dix mars

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

PRESENTS : 23

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène Olivier, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

POUVOIRS : 3

OLIVA Joseph a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, SANTINI Gilda a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste,

ABSENTS : 3

BATAZZI épouse ALBERTINI, Christiane, CHOIX Sabine, SANTELLI Murielle

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

2 mars 2021

Objet de la délibération :

REHABILITATION ENERGETIQUE DU
CENTRE ADMINISTRATIF

Le Maire





Mairie de Borgo
Département de la Haute Corse

REHABILITATION ENERGETIQUE DU CENTRE ADMINISTRATIF

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement entend favoriser la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et abonde pour cela les crédits de la DSIL.

Dans le cadre de l'agrandissement du Centre Administratif, Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment.

En effet celui-ci, dont l'inauguration date de 1998, présente aujourd'hui de nombreuses lacunes, aux regards des nouvelles normes quant à la maîtrise des dépenses d'énergie.

Le montant des travaux étant estimé à 522 000.00€ HT, Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

Etat - DSIL	30%	soit	156 600€ HT
Collectivité de Corse	30%	soit	156 600€ HT
Commune	40%	soit	208 800€ HT

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver dans toute sa teneur l'exposé de Madame Le Maire,
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter un soutien financier auprès de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse,
- d'approuver le plan de financement proposé, soit :

Etat-DSIL	30%	soit	156 600€ HT
Collectivité de Corse	30%	soit	156 600€ HT
Commune	40%	soit	208 800€ HT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES